



## Le clic ici

**Il est encore temps de se syndiquer ! On compte sur vous !  
Continuez bien vos vacances !**

Les militant-es du SNUipp-FSU tenu des permanences /  
mouvement durant toute cette semaine  
et prennent quelques jours de vacances désormais :)

Mails et courriers seront cependant relevés



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***  
**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**

# 2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°72

**Sommaire : Audiences, Mouvement, Actions Blanquer, Direction, Carte scolaire, Concours**



**Deux audiences importantes à venir pour le SNUipp-FSU**

**Le 25 avril avec le nouveau Recteur**

**Le 26 avril avec l'Inspecteur d'Académie**



**Le grand rush du mouvement !**

**Les permanences du mouvement tenues toute la 1ère semaine des vacances par les militant-es du SNUipp-FSU ont fait le plein !**

**Des dizaines de collègues sont venus nous voir, sans compter les multiples coups de téléphone et mails.**

**Beaucoup d'inquiétude par rapport aux nouvelles règles, le SNUipp-FSU a essayé d'accompagner au mieux les collègues.**

**Important : Ancienneté générale + prise en compte des points en zone rurale et en Rep/Rep+ en cas d'affectation à titre provisoire**

**Rien de gagné en soi mais nouvelle intervention du SNUipp-FSU à ce sujet**

**Le SNUipp-FSU écrit à l'IA : Lire ici**

**Attention fermeture du serveur :  
le DIMANCHE 14 avril MIDI.  
N'attendez pas le dernier moment.**



**Mouvement 2019 : le SNUipp-FSU vous a informé, vous a conseillé et vous a accompagné !**

**Qu'envoyer au SNUipp-FSU 06 ?**

**+ la fiche synthèse mouvement ;**

**+ l'accusé de réception du mouvement + fiche bonifications** (il arrivera dans les boîtes mail professionnelles à compter du 19/04) -

A renvoyer à l'IA à : [mouvement1degre06@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr) **si ERREUR avant le 26 avril ;**

**La fiche de bonifications sera sur le site de l'IA sous peu a priori; nous la mettrons en ligne sur notre site dès parution.**

**+ la fiche de suivi syndical [ICI](#)**

**Le SNUipp-FSU 06, c'est 8 élu(e)s sur 10 à la CAPD**



## **Loi Blanquer : « Nous ne marchons pas ! »**

**Une carte postale électronique du SNUipp-FSU** permet en quelques clics de s'adresser au ministre pour lui demander de renoncer à son projet de loi et revendiquer un autre projet pour l'école.

### **Envoyer la carte c'est ici**

***« Monsieur le ministre, votre projet de loi dit "Pour une école de la confiance" s'avère un texte fourre-tout, qui ne répond pas aux défis posés à l'école comme réduire les inégalités et assurer la réussite de tous, mais envisage de la bouleverser. »***

Ainsi débute le texte de la carte-pétition, initiée par le SNUipp-FSU afin que tous et toutes puissent s'adresser en quelques clics au ministre et lui demander un autre projet pour l'école.

Les raisons de renoncer au projet de loi « pour une école de la confiance » sont nombreuses : les établissements des savoirs fondamentaux qui « ouvrent la porte à une modification profonde de notre école primaire, l'article 1 vise à restreindre la liberté d'expression enseignante et l'instruction obligatoire à 3 ans offre un cadeau de 150 millions à l'école privée. »

Mais aussi la « méthode Blanquer », très verticale qui vise à faire des enseignantes et enseignants des exécutants, niant leur expertise et la réalité de leurs conditions de travail.

« L'école a besoin d'un autre projet, qui permette de réduire les inégalités et assure la réussite de tous, avec deux urgences : la diminution des effectifs dans toutes les classes et la mise en place d'une véritable formation professionnelle, initiale et continue, adossée à la recherche. Sans oublier une indispensable revalorisation salariale. »

Il est temps d'entendre celles et ceux qui font l'école au quotidien et de renoncer à ce texte. C'est le sens des mobilisations qui se sont développées toutes ces dernières semaines et qui se poursuivent partout en France.



## Contre la loi Blanquer

### Calendrier d'actions proposé par le SNUipp-FSU :

26 avril Goûter/Apéros dans toutes les écoles (le SNUipp-FSU a envoyé du matériel d'aide à toutes les écoles)

1er Mai Focus sur les problématiques "éducation"

9 Mai Grève unitaire Fonction publique

11 Mai Pique-Nique revendicatif (lieu à définir)

18 Mai Manifestation nationale à Paris



Le SNUipp-FSU appelle toutes les écoles du département à organiser des **goûters/apéros avec les parents et les élu-e-s**

**VENDREDI 26 AVRIL 17h-19h**

**Pour vous aider nous faisons partir par la poste en direction de chaque école des supports pour animer les réunions.**

**Tenez nous au courant de vos initiatives !**



## **Direction d'école**

### **Groupe de travail ministériel du 8 avril 2019**

Le SNUipp-FSU a participé à un groupe de travail à la DGRH sur l'amélioration des conditions de travail des directeurs-trices d'école. Ce premier rendez-vous inscrit à l'agenda ministériel devrait être suivi d'autres groupes de travail pour déboucher fin juin sur des mesures déclinables pour septembre 2019, voire tout début 2020.

Lors de ce 1<sup>er</sup> GT, le DGRH s'est attelé, au regard des mobilisations en cours contre le projet de loi de la confiance, à « déminer » le terrain en affirmant que les directeurs et directrices ne disparaîtront pas mais que leur place serait confortée. Il propose d'ailleurs de favoriser l'accès des directeurs-trices au corps des personnels de direction via par exemple une VAE. Aucune autre proposition concrète n'a été mise sur la table par le ministère, laissant les organisations syndicales présentes faire état de leurs revendications.

Le SNUipp-FSU a indiqué que si une réflexion pouvait certes être engagée sur les évolutions de carrière des directeurs-trices vers d'autres fonctions pour celles et ceux qui le souhaitent, il était avant tout indispensable et urgent de répondre aux préoccupations des 46 000 directeurs-trices pour améliorer leurs conditions de travail.

L'ensemble des organisations présentes a partagé ce positionnement.

Le SNUipp-FSU a renouvelé ses demandes de précisions sur les EPLESF et les EPLEI mais le DGRH s'est retranchée sur les futurs amendements possibles qui compléteront le texte de loi quand celui-ci passera au Sénat.

**Lors de ce GT, le SNUipp-FSU a rappelé sa demande d'abandon de la loi et des EPLESF et EPLEI et porté ses mandats et réaffirmé la nécessité d'inscrire des mesures rapides dans un cadre national :**

- **Augmentation significative du temps de décharge pour toutes les directions d'écoles avec une prise en compte des situations spécifiques des écoles qui accueillent des élèves d'ULIS, d'UPE2, enfants du voyage...**
- **Aide au fonctionnement de l'école sur des emplois pérennes et statutaires.**

**Le SNUipp-FSU a aussi marqué son opposition à toute forme d'évolution vers un statut pour les directeurs-trices et rappelé que l'augmentation des rémunérations devait s'inscrire dans une revalorisation globale des salaires pour l'ensemble des enseignants.**

**En conclusion de ce GT, 3 axes de travail ont été retenus par le DGRH sans plus de précision :**

- Les décharges et l'indemnitaire ;
- Le soutien administratif ;
- Le statut de l'école.



**Comme il le fait tous les ans, le SNUipp-FSU donne la vérité des prix sur la carte scolaire et sur l'utilisation dans les départements des 2 175 postes créés dans les écoles à la rentrée 2019, auxquels s'ajoutent 150 réservés aux priorités ministérielles comme les plans Mathématiques ou Autisme.**

Les chiffres collectés auprès de 96 départements renseignent sur les priorités et révèlent déjà les tensions à venir.

## **Lire la suite**



## **Concours PE : nombre de postes toujours en baisse**

Le ministère aura attendu le tout dernier moment pour publier le nombre et la répartition des postes aux CRPE pour la session 2019, puisque les épreuves démarrent lundi.

Les candidates et candidats inscrits depuis le 11 octobre 2018 attendaient cette officialisation avec impatience pour choisir leur académie. Il aura fallu se déterminer à l'aveugle.

**Comme le SNUipp-FSU l'avait prédit, cette publication tardive va de pair avec une baisse importante du nombre de postes à pourvoir pour la deuxième année consécutive alors que plusieurs académies manquent déjà d'enseignantes et enseignants pour faire face aux besoins. Le recours aux personnes contractuelles risque de s'accroître encore.**

Comme l'année dernière, le gouvernement a fait le choix de réduire le nombre de places offertes aux concours. Ainsi pour cette session 2019, 10 785 postes seront proposés soit 1 055 places en moins. Cette baisse se porte essentiellement sur le concours externe (- 888 postes).

**L'arrêté officiel ici.**

Les épreuves d'admissibilité ont débuté ces lundi 8 et mardi 9 avril.

**Académie de Nice : 230 places (210 en 2018)**

**Externe : 210 places**

**2° concours interne : 5 places**

**3° concours : 5 places**

**Lire la suite ici**

**Et pendant ce temps ...**

**Concours de PE du privé : 300 postes supplémentaires**

Les restrictions apportées aux postes de PE proposés dans l'enseignement public ne s'imposent pas au privé. Au contraire, le ministre a fait le choix d'augmenter leur nombre. Aux concours externe et 3ème concours du privé, 1110 postes sont proposés en 2019 contre 800 en 2018.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/04/08042019Article636903043966576983.aspx>



**SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**





## **CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

### **PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

### **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr>

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

**SNUipp National** : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)